

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOISLE	Paris et autres départements
Un an, 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an, 3 fr. 50

ECROS DE LA SEMAINE

23 février. — L'anarchiste Léauthier, l'auteur de la tentative d'assassinat contre M. Georgiewich, ministre plénipotentiaire de Serbie, est condamné aux travaux forcés à perpétuité, par la Cour d'assises de la Seine.

— L'anarchiste Emile Henry l'auteur de l'attentat du café Terminus est reconnu coupable de l'explosion de la rue des Bons-enfants.

24 février. — Jean Grave, ancien gérant du Journal la *Révolte*, auteur d'un ouvrage anarchiste est condamné à deux ans de prison et 1000 francs d'amende ainsi qu'à la destruction complète de la brochure poursuivie, ayant pour titre : *La Société mourante et l'anarchie*.

25 février. — Les Anglais éprouvent un échec sur les bords de la rivière Gambie (Afrique occidentale) et perdent trois officiers de marine et dix hommes. Le commandant de la colonne est blessé ainsi que le chirurgien et quarante hommes de l'expédition.

— Election sénatoriale dans l'Aude. M. Mir, républicain, est élu.

Dans les Vosges, M. Frogier de Pontlevoy, dép. rallié, est élu.

— Elections municipales complémentaires à Paris.

26 février. — La police procède à de

nouvelles arrestations d'anarchistes à Paris.

— Un incident fâcheux se produit à la cour de Danemark et compromet la situation politique de deux ou trois personnalités de l'ambassade de France.

— Deux enfants de Vissignacourt, près d'Anizy-le-Château (Aisne), sont brûlés vifs dans leur lit, en l'absence de leurs parents.

— Le Jury de la Seine acquitte Marpeaux, chef de la bande qui dévalisa l'appartement d'une dame Sano, rue de Chaillot.

27 février — Lesteven le misérable gredin qui martyrisait les femmes assez crédules pour se laisser entraîner et qui les jetait ensuite par la fenêtre, ayant été conduit à la Roquette, après sa condamnation à mort, surprend la vigilance de ses gardiens et se suicide en se jetant à son tour par une fenêtre.

— Marpeaux rappelé devant les assises de la Seine pour l'assassinat de l'agent Colson, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

28 février — M. le comte le Pétetier d'Aunay, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, est révoqué de ses fonctions à la suite de l'incident diplomatique survenu à la cour de Danemark.

— Les étudiants du quartier latin provoquent une manifestation contre M.

Brunetière récemment élu académicien.

— Trois personnes d'Orléans, la mère, la fille et une tante, sont asphyxiées pendant la nuit par les émanations délétères d'un poêle mobile.

1^{er} Mars — Arrivée de l'empereur d'Autriche à Menton, où il reçoit par dépêche les souhaits de bienvenue de M. Carnot, président de la République.

— La mi-carême favorisée par un temps magnifique, est fêtée à Paris avec un entrain extraordinaire. Les étudiants se distinguent par le déploiement d'art et de bon goût apporté à la composition des cortèges carnavalesques.

CHRONIQUE LOCALE

MOUSSY-LE-VIEUX

Le nommé Auguste Duchaisne, manouvrier à Moussy-le-Vieux n'est pas toujours d'accord avec sa femme qui a le tort d'avoir treize ans de plus que son mari et doit être, pour cette raison plus raisonnable que lui.

Le 26 février dernier, n'ayant probablement pas trouvé le déjeuner de son goût notre homme chercha noise à sa cuisinière et finalement se mit à la frapper avec violence. Cette dernière a porté plainte à la gendarmerie.

SAINT-MARD

Dans son Assemblée générale tenue à la Mairie le vendredi 23 février 1894 la Société de Secours Mutuels de Saint-Mard, a entendu le rapport de son Trésorier qui constate d'une façon éclatante, un entrain et un incroyable enthousiasme chez tous les membres aussi bien honoraires que participants.

Tous les membres participants, tous les membres honoraires, qui au début de la Société et avant l'élaboration des statuts s'étaient fait inscrire ont ratifié leurs signatures et sont venus

spontanément offrir leurs cotisations.

Actuellement la Société compte :

67 Membres participants à	1 fr.	67
3 — perpétuels	100 »	300
5 — honoraires	20 »	100
2 — —	12 »	24
18 — —	10 »	180
3 — donataires	10 »	30
4 — —	8 »	32

99 Membres

Soit en caisse fr. 706

Auxquels viendront se joindre :	
les cotisations des participants	
du mois de Mars	67
Celles du mois d'Avril	67
Le droit d'admission qui se	
montera en moyenne à environ .	360
Total fr.	1200

Ce qui au mois de Mai, jour où la Société commence à fonctionner réellement fera un capital disponible de 1200 francs.

M. le Trésorier constate que c'est là un résultat presque inespéré et sur sa proposition un ordre du jour est voté qui remercie chaleureusement les Membres honoraires de leur appui généreux.

Avec de tels éléments et de tels débuts la Société de Secours Mutuels de Saint-Mard ne peut que croître et prospérer.

— Le sieur Joseph-Antoine Bianchi, peintre en bâtiment a mis fin à ses jours lundi dernier en essayant de se couper l'artère carotide à l'aide d'un rasoir. Le malheureux qui depuis la mort de sa femme s'était adonné à la boisson s'est blessé mortellement dans un moment de délire alcoolique. Ce n'est que le lendemain vers quatre heures du soir qu'on l'a trouvé mort sur son lit, et baignant dans son sang.

MITRY-MONT

Mlle Léonie Robert âgée de 47 ans, était partie de Mitry pour assister aux obsèques de M. Chavannet quincaillier, rue Dumontier n° 12 à Aubervilliers (Seine), chez lequel elle avait été employée pendant 25 ans comme sergente.

Au moment de la mise en bière elle a été foudroyée et la mort a été instantanée ; son corps a été transporté chez sa sœur, 26 rue Charron à Aubervilliers.

(Belle de la Boie)

MORTEFONTAINE

Trois terrassiers, Godinier Jules, Bazière et Detour, originaires du Nord, venaient d'être renvoyés le 19 courant de leur chantier, lorsqu'avant de quitter le pays, ils voulurent se bien restaurer à la cantine Huraux.

Comme la patronne les connaissait sans argent, elle refusa de les servir. Les trois ivrognes firent alors un tapage épouvantable, renversèrent une table chargée de litres de liqueurs et de vaisselle et brisèrent avec leurs pelles 22 carreaux aux fenêtres.

Ils s'en allèrent ensuite fort tranquillement sans être inquiétés et on ne sait de quel côté ils sont dirigés. La cantinière éprouve un préjudice d'au moins 40 francs.

— Un paquet de 50 collets fut trouvé par M. l'adjoint de Mortefontaine, dans une pépinière qu'il visitait. Quand le soir le garde-champêtre alla pour surveiller l'endroit, les engins suspects étaient enlevés. Mais deux jours après sur les indications d'une mendicante qui allait coucher au refuge, on apprit que les détenteurs de collets étaient les nommés Dubuisson et Sabourin, de Plailly, dont la réputation de braconniers est solidement établie.

(Libéral du Tabac)

LA POPULATION DANS L'OISE

Nous donnons ci-après la statistique de la population du département de l'Oise pour l'année 1892.

Population légale.....	401.855
Mariages.....	3.217
Divorces.....	93
Naissances :	
Enfants légitimes (Sexe masc.)...	1.085
— — (Sexe fem.)...	3.974
Enfants naturels (Sexe masc.)...	403
— — (Sexe fem.)...	1.388
Total.....	8.150

Décès :

Sexe masculin.....	5.472
Sexe féminin.....	5.136
Morts-Nés :	
Sexe masculin.....	231
Sexe féminin.....	174
Excédent des décès.....	1.758

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

DÉCÈS

Du 16 février — Décès de Constant Victor Chatelain, âgé de 63 ans.

Du 17 février — Décès de Virginie-Augustine Gatté Vve Francart, âgée de 52 ans.

Du 19 février — Décès de Louise-Victoire Pasquier, Vve Grignon, âgée de 56 ans.

NAISSANCES

Du 18 février — Naissance de Reine-Blanche Leroy, fille de Eugène Leroy et de Blanche Renard, son épouse.

Du 24 février — Naissance de Henriette-Marthe Sauterre, fille de Maxime-Ernest Sauterre et de Hermance-Eugénie Fontaine son épouse.

FAITS DIVERS

LA PEUR DES CHEVAUX

Une curieuse odyssee est celle d'un jeune soldat, originaire de la Somme, qui, incorporé dans un régiment d'artillerie à La Fère, avait déserté par horreur des chevaux. Réincorporé au 15^e d'artillerie à Douai, après avoir



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

12343

CB

9790

SHAS



0 000000 097208

subi une peine de un an de prison, il déserta de nouveau et se réfugia dans les bois de Vadencourt, où il vivait depuis quelques mois.

Jules Outrequin (c'est son nom) vient de se constituer prisonnier à la gendarmerie d'Amiens. Déjà, la semaine dernière, ses parents étaient parvenus à l'amener dans cette ville, mais au moment de se rendre à la gendarmerie, il s'échappa, prétextant un malaise, et repartit pour le bois de Vadencourt.

En traversant le village de Contay, il se trouva tout à coup en présence des gendarmes. A leur vue, Outrequin franchit un mur de deux mètres de hauteur et alla se cacher sous le pont de la rivière l'Halne, ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Il resta accroupi dans la rivière pendant près de deux heures et se dirigea ensuite vers le bois.

Outrequin, transféré à Douai, sera traduit devant le conseil de guerre.

Il est à espérer que le conseil de guerre sera indulgent et incorporera Outrequin dans l'infanterie: la peur des chevaux est une forme bien connue de la névrose.

L'ABSINTHE

Si le vin se vend mal, il n'en est pas de même de l'absinthe. D'après les statistiques, voici en effet, les chiffres que nous trouvons: on buvait en France 57,732 hectolitres d'absinthe en 1885; la consommation s'est élevée, en 1892 jusqu'à 429,670 hectolitres.

Dans l'accroissement inquiétant de l'usage des alcools sous leur diverses formes, c'est l'absinthe qui vient en tête.

Les conseils de Fabrique

Le décret du 27 mars 1893, qui provoque une vive agitation dans les hautes sphères de l'Épiscopat, a eu

pour but unique d'appliquer aux fabriques les règles générales de la comptabilité des autres établissements publics, tirées surtout du décret du 31 mars 1862, et d'assimiler les trésoriers marguilliers aux mêmes obligations que les comptables des deniers des hospices et bureaux de bienfaisance. En effet, les dispositions des lois, décrets et ordonnances concernant les obligations de ces receveurs et les responsabilités qui s'y rattachent, en particulier, celles relatives au recouvrement des revenus et à la conservation des droits, sont absolument applicables aux comptables des fabriques, sous la réserve toutefois de quelques modifications, résultant du nouveau décret.

Les trésoriers de fabrique trouveront donc cette législation parfaitement naturelle, et tout au plus, peuvent-ils craindre que la nouvelle réglementation ne subisse la déformation que les bureaux du ministère peuvent apporter, en imposant cinq ou six registres, les feuilles d'emargement et toute la cohorte bureaucratique de paperasseries imposées par les règlements d'administration.

Les seules modifications réelles apportées aux anciens règlements, ne sont guère que l'obligation de communiquer la comptabilité aux inspecteurs des finances et la nécessité où se trouvera le Trésorier de faire contrôler, par le Président du Conseil de fabrique, toutes les dépenses qu'il pouvait faire de sa propre initiative, d'après le décret du 30 décembre 1869. Le comptable des deniers de Fabrique, dont les fonctions sont sans contredit les plus importantes, continue à administrer la fabrique comme autrefois, il effectue toutes recettes, acquitte toutes dépenses, passe les baux, signe tous actes autorisés de concession, d'acceptation et autres; il assiste à toutes les levées de trones sans excep-

tion, aux scellés et inventaires, lors de la vacance de la cure; il présente son compte annuel dans la séance de quasimodo; il a la garde des deniers de la fabrique et de ses titres; dans les procès, il agit au nom de la fabrique; il fait les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation des dons et legs, et tous les actes conservatoires indispensables pour que les droits de l'établissement qu'il représente ne soient point lésés ou exposés à être préjudicés; il doit, en outre acquitter dans les délais, et de la manière que les lois l'ordonnent, les droits de timbre et d'enregistrement à la charge de cet établissement, pour éviter les doubles droits et les condamnations auxquels sa négligence pourrait exposer la fabrique.

Les relations des Maires et des conseils de fabrique n'étant en rien modifiées, elles peuvent rester ce qu'elles étaient autrefois: correctes généralement. L'officier municipal assiste aux séances et s'il n'a pas à intervenir dans les discussions relatives à l'achat d'ornements d'églises, à discuter l'augmentation du beffroi ou des chantres, il doit veiller à ce que le budget s'équilibre, à ce qu'il n'y ait point de déplacements dans les dépenses. Il doit éviter également la création de réserves injustifiées et prohiber des dépenses qui n'ont pour but que l'augmentation d'un luxe inutile.

Les fabriciens bien qu'accoutumés à leur indépendance à peu près complète, ne peuvent s'émouvoir de l'ingérence de l'Etat; ils reconnaîtront sans peine qu'elle est juste, et comme ils n'ont rien à cacher dans leurs comptes, qu'ils ne possèdent pas de chapitre occulte dans leur budget, ils se résigneront volontiers à un contrôle qui servira plutôt de sanction officielle à leur fonction, considérée

à juste titre, comme un acte volontaire de religion et de charité.

Jules Couët

Autour de Dammartin

NOTES DE VOYAGE

Nouvelle série

DAMMARTIN

L'ancienne collégiale de Notre-Dame est intéressante surtout par son plan. Elle se compose de deux nefs égales comprises sous un toit unique et terminées par une large abside commune, qui présente cette disposition:



L'édifice date de la fin du XV^e siècle. Les deux nefs sont séparées par des arcades en tiers point reposant sur des colonnes monocylindriques assez minces. Suivant le *Guide Joanne*, les colonnes et les nervures du chœur seraient du XIII^e siècle: cette particularité, si elle existe, n'a pas attiré notre attention. Au bas de la nef méridionale s'ouvre le portail de l'église, conçu dans le style flamboyant, avec plusieurs voussures ornées de niches et de statues, et surmonté d'un fronton en accolade. La porte percée dans le pignon de la nef septentrionale est très postérieure.

C'est au milieu du chœur que se voit le tombeau d'Antoine de Chabannes. Le guerrier est représenté couché sur un sarcophage rectangulaire, qui montre ses armoiries encadrées dans un large quadrilobe.

Si l'église Notre-Dame est curieuse par l'originalité de son plan, l'église Saint-Jean ne l'est pas moins par l'étrange bizarrerie du sien. Evidem-

ment cet édifice ne nous est parvenu qu'incomplet; il a dû souffrir de bien nombreuses vicissitudes pour revêtir la forme et l'aspect qu'on lui voit aujourd'hui.



- Partie du XIII^e s.
- Partie du XV^e s.
- Partie du XVII^e s.
- Partie moderne

Saint-Jean ne possède de remarquable que son portail, contemporain de celui de Notre-Dame, avec lequel il offre la plus complète ressemblance, et probablement dû au même architecte. L'arcade étroite qui unit le chevet à la nef remonte au XIII^e siècle et constitue le seul débris de l'église primitive (1)

De l'ancien château-fort, il ne reste que deux pans de muraille en briques et pierres, absolument informes. Toute l'enceinte a été transformée en promenade. Elle avait à peu près la forme circulaire. Au centre, s'élevait le donjon, sur une butte de même forme, entourée de profonds fossés. Ce plan annonce pour la forteresse une origine ancienne et contemporaine des premiers comtes de Dammartin. (2)

LONGPERRIER

Eglise bâtie au XVI^e siècle, sur un plan très simple, — une nef et deux collatéraux, sans transept, — que nous retrouverons à Othis. L'édifice est tout entier de style gothique : c'est à peine si quelques clefs de voûte se ressentent du goût nouveau, dont l'influence se manifeste surtout à l'abside, par une série de dais assez lourds. Deux des chapiteaux du vaisseau central présentent de curieuses guirlandes de feuillages, l'une d'elles mor-

due à ses extrémités par deux oiseaux fantastiques.

Ponts baptismaux ornés de légers rinceaux Renaissance, mais intéressants surtout par la présence d'une piscine, addition assez fréquente au XVI^e siècle. Les deux cuves, de dimensions naturellement très inégales, sont circulaires, portées chacune par une colonne et reliées entre elles par un étrangement.

Une pierre tombale de la première moitié du XIV^e siècle se voit, dressée contre un mur, dans l'église de Longperrier. L'inscription en onciales se déroule autour de la dalle; elle commence à droite de la pointe du gâble qui abrite le personnage pour se terminer à gauche de la même pointe. En voici le texte, avec une lacune dans le nom du défunt, que nous n'avons pu lire par suite d'une dégradation :

CI - GIST - I - I E H A N - D E - C H . . . Q V I
T R E S P A S S A - I - L A N - D E - G R A C E - N - O C C -
[X X I I I - 1 3 2 4] L E - M E R C R E D I - A P R E S - L A
S A I N T - I E H A N - P R I E S - I - P O V R - L V I . (3)

Sous une arcade en tiers point trilobée, accostée de pinacles, est représenté le défunt, vêtu d'une robe ample à capuchon, les mains jointes, les pieds posés sur un chien. A droite et à gauche de sa tête se trouve répété un écu. Celui de droite, seul lisible aujourd'hui, porte un chevron. (4)

(à suivre) L. Régner

1 — M. Lemarié m'écrit, à propos de l'église Saint-Jean: « La partie qui reste de l'ancien monument a été transformée en chapelle lors de la démolition de l'église, en 1878. Cette église était primitivement en forme de croix grecque, et c'est pour les besoins de la population que les transepts furent modifiés et transformés en chapelles au XVII^e siècle (1623, d'après une date inscrite sur un vitrail de la chapelle latérale nord, et sur un des piliers de celle du midi.) »

2 — Voir l'étude complète sur le château de Dammartin dont M. Lemarié a commencé la publication dans sa *Gazette de Dammartin* (année 1893).

3 — M. Lemarié croit qu'il faut lire Jehan de Chambely. Nous serons remarquer toutefois que l'écu des Chamblis portait trois coquilles et non un

chevron comme celui du personnage inhumé à Longperrier. Cf. *Collection de Sceaux des archives de l'Empire* par Douët d'Arceq, t. 1 p. 520

4 — Un document que veut bien nous communiquer M. Lemarié prouve néanmoins que la maison de Chambly possédait au XIV^e siècle la seigneurie de Longperrier. Le 8 mai 1374, Jean de Clermont, vicomte d'Aunay, ayant eu pour tuteurs Robert de Clermont et Hugues d'Adly, traita avec le doyen et le chapitre de Senlis au sujet de l'acquisition des viviers de Beaumarchez (près Longperrier) tenus et mouvants de la terre de Bizet et Putras, à Moussy-le-Neuf qu'ils avaient faite de Jean de Chambly, seigneur de Longperrier.

M. Lemarié a, d'ailleurs lavé la pierre en question et nous affirme que l'épithaphe doit être lue ainsi : « Cy gist Jehan de Chambely, qui trespassa l'an de grâce M.CCC.XXIII, le mercredi après le saint Jehan. Pries pour l'âme. » Il doute que l'écuson au chevron, soit l'écu principal.

TABLETTES HISTORIQUES

Le 26 mars 1581, jour de Pâques, à sept heures du matin, il s'éleva à Senlis et dans les environs, un si grand vent qui dura jusqu'à deux heures après midi, que plusieurs cheminées, couvertures, murailles et édifices tombèrent. Les verrières des églises furent renversées durant le service divin et il y eut plusieurs personnes blessées. En divers lieux de l'Île-de-France, tombèrent des clochers et des maisons. Au village de Bresle, près Beauvais, le clocher tomba pendant la grand'messe; le curé et un religieux de Saint François qui célébraient la messe furent tués avec plus de vingt-cinq paroissiens. Le nombre des blessés fut plus grand encore.

Bernier, J. de Jehan Mallet p. 61.

Le dimanche 10 juillet 1575, il a été tiré au jeu d'arbalète, à Senlis, un prix auquel ont été invités les chevaliers de Paris, de Meaux, de Crespy, de la Ferté-Milon, de Beauvais, de Compiègne et de Dammartin. Le prix qui était de 300 livres tournois, fut gagné par Antoine Legave, roi de l'arbalète, de Senlis.

Cambry. Desc. du dép. de l'Oise. T. 2 p. 17.

Le 27 mars 1567, le bailli de Saint-Nicolas d'Acy (près Senlis) condamna

une truie ayant le museau noir, à être pendue par l'exécuteur de la haute justice, en un arbre sur le grand chemin allant de Saint Firmin à Senlis, pour avoir mangé et dévoré un enfant de quatre mois.

Graves, Not. sur le canton de Senlis p. 73.

Consommation du Tabac

La ligue contre l'abus du tabac constatera-t-elle un jour la vanité de ses efforts? Peut-être. En attendant les statistiques démontrent que malgré son active propagande la consommation du tabac va toujours en augmentant.

En 1889, on a fumé 20,784,660 kilos de tabac, en 1891, on en a fumé 29,110,092 kilos. Par contre le tabac à priser perd d'année en année de sa vogue. De 5,824,305 kilos en 1889, elle est tombée à 5,457,113 kilos en 1891. La différence est peu sensible; mais il faut songer qu'en 1869 on prisait 8 millions de kilos de tabac.

Chose singulière! l'usage du tabac à mâcher tend à se répandre de plus en plus. Évidemment, on ne chique pas dans le monde; mais ça pourrait venir.

En 1889 on a mâché 1,200,292 kilos de tabac; en 1891, 1,246,349 kilos.

Disons spécialement pour les parisiens que la consommation du tabac à fumer s'est élevée jusqu'à 4,164,790 kilos, en 1891 pour le seul département de la Seine.

Comme on voit, les affaires de la régie ne sont pas mauvaises; ce qui ne prouve pas que les cigarettes soient meilleures; oh, non!



M. Prudhomme visite avec son fils le muséum d'histoire naturelle.

Tout à coup il s'arrête — et montrant du doigt le squelette d'un âne :

— Voilà tout de même ce que nous devenons.

ASSURANCE
Sur la Vie et contre l'Incendie

M. HENRI DAMART
à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages
Remise aux dépositaires

MUSÉE DES FAMILLES
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande
de franchise. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois
3 fr.

à LOUER à DAMMARTIN
Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remise,
sise, 3, rue de l'Hôtel-Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,
N° 5.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques
Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés agricoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. Ferd. MULLER, Secrétaire
de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

UN JEUNE MENAGE, le mari
Jardinier, la femme Couturière
demande place dans une maison
bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES
S'adresser au bureau du Journal



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S- & -M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
solus apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

Papeterie E. LEMARIÉ, à Dammartin

DÉPOT

des Papiers à Cigarettes,
pâte supérieure d'Angoulême

" LE SINCÈRE "

Cabiers de 100 feuilles, couverture tabac

La douzaine 0 fr. 50
La boîte de 100 cah. 3 fr. 75

Cabiers de 100 feuilles, couverture estampée

La douzaine 0 fr. 60
La boîte de 100 cah. 4 fr. 25

Cabiers de 175 feuilles, cartonnage de couleurs

La douzaine 0 fr. 75
La boîte de 100 cah. 5 fr. »

" Le Sincère "

papier hygiénique

préparé au goudron de la forêt d'Arcachon

Cabiers de 60 feuilles

La douzaine 0 fr. 45
La boîte de 100 cah. 3 fr. 25

Cabiers de 175 feuilles au goudron

La douzaine 0 fr. 75
La boîte de 100 cah. 5 fr. »

N. B. — Il existe dans cette sorte et au même prix
un format plus grand que les cabiers ordinaires

REMISES AUX DÉPOSITAIRES

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imv. E. Lemarié Dammartin.